

ROUTE-NANTES-PORNIC / COMPTE-RENDU

Réunion publique

Doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz

Mercredi 30 septembre 2020

Lieu : salle Ellipse, Chaumes-en-Retz

Intervenants :

- **Jean Charrier**, Vice-président aux mobilités du Conseil départemental de Loire-Atlantique, maire de Saint-Mars-de-Coutais
- **Laurent Renou**, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique
- **Séverine Charrier**, Chargée d'opérations routières, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique
- **Claude Renou et Serge Quentin**, garants de la concertation nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP)
- **Sophie Brossaud**, Chargée de projets participation citoyenne, Direction vie citoyenne, Département de Loire-Atlantique

Animatrice :

- **Claire Mével**, agence Sennse

Durée de la réunion : 2h00, 19h00 – 21h00

Nombre de participant-e-s : 59 personnes

Vous pouvez visionner l'intégralité de la rencontre ici :

<https://youtu.be/CqUTBaM6rWo>



Introduction

L'animatrice ouvre la réunion en rappelant qu'elle s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur les aménagements routiers de l'axe Nantes-Pornic (RD751).

Jacky Drouet, maire de Chaumes-en-Retz, remercie les participant-e-s à la réunion, les intervenant-e-s, les garants et se réjouit de l'organisation d'une concertation pour ce projet.

L'animatrice présente les intervenant-e-s et le déroulé de la soirée.

Les garants de la concertation présentent leur rôle en tant que garants et celui de la Commission nationale du débat public (CNDP). Ils précisent que la phase de concertation qui s'ouvre est une phase de concertation préalable et que le bilan de cette phase sera transmis au maître d'ouvrage.

La vidéo « Axe Nantes-Pornic » est projetée.

Elle est accessible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=ZnvDreUw6WY>

Jean Charrier, Vice-Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique présente le contexte routier départemental en Loire-Atlantique, et plus particulièrement celui de l'axe Nantes-Pornic. Il rappelle les enjeux d'attractivité du territoire départemental et notamment celui du Pays de Retz. Il présente également les enjeux liés aux nouveaux besoins de déplacement notamment du fait de l'accueil de nouveaux habitants sur ce territoire. Il revient sur les enjeux de sécurité de l'axe Nantes-Pornic. Il précise enfin les attentes du Département concernant la concertation organisée.

1. Quels objectifs et priorités pour l'aménagement de l'axe Nantes-Pornic ?

TEMPS DE PRÉSENTATION

Laurent Renou, Sous-directeur des études, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique, présente :

- le contexte de l'axe Nantes-Pornic en chiffres clés ;
- les priorités pour l'aménagement ;
- le projet ;
- la définition d'une mise à 2x2 voies ;
- les objets de la concertation.

Les diapositives de 11 à 15 de la présentation sont projetées.

2. Focus sur : doublement de Chaumes-en-Retz

TEMPS DE PRÉSENTATION

Séverine Charrier, Chargée d'opérations routières, Direction des infrastructures du Département de Loire-Atlantique, présente l'état des réflexions sur le secteur du doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz.

Les objectifs du projet sont de sécuriser les dépassements sur la déviation ; ainsi que de sécuriser les échangeurs d'extrémité.

Les travaux comprendraient :

- L'élargissement de la plateforme ;
- L'adaptation des bretelles des échangeurs aux extrémités ;
- La réalisation de dispositifs de rabattement après les échangeurs.

Elle présente les enjeux à considérer sur le secteur concernant :

- Le milieu humain ;
- Le paysage ;
- Le cadre de vie ;
- L'écologie et la biodiversité ;

Elle présente également plus en détail les deux « sections » de la déviation. Le premier autour d'Arthon-en-Retz, et le second à proximité de Chéméré.

Enfin, elle fait un focus sur le secteur entre « Le Pont Béranger » et Chaumes-en-Retz situé à l'est de la déviation.

Les diapositives de 16 à 25 de la présentation sont projetées.

TEMPS D'ÉCHANGES

Ambition du projet

Question en séance : Un participant précise que si l'objectif final est de gagner en fluidité, il est nécessaire de prendre en considération les trafics induits. Il prend l'exemple du bassin d'Arcachon avec l'aménagement d'une 2x2 voies sur la partie sud, et la conservation d'une 2x1 voies sur la partie nord. Dans les deux cas les voies sont embouteillées, car les aménagements réalisés au sud ont eu un effet d'aspiration au détriment des locaux (habitant de Pornic).

Jean Charrier précise que l'objectif prioritaire n'est pas de gagner en fluidité mais avant tout de sécuriser l'axe. Les aménagements permettront également de fluidifier le trafic sur certains secteurs. Dans le cas où il serait décidé de ne pas aménager un secteur à 2x2 voies, d'autres aménagements de sécurité devront être réalisés.

Laurent Renou témoigne qu'il y a un sentiment de sécurisation de l'axe depuis les récents aménagements, mais que la circulation peut être plus difficile lorsque l'on se situe derrière un véhicule lent. Par ailleurs, certains outils de navigation GPS ont un effet collatéral en contribuant également à une plus grande utilisation des itinéraires alternatifs non calibrés pour cela en cas de saturation sur l'itinéraire principal.

Question en séance : Une participante indique que le radar situé à proximité du Port a permis de sécuriser les déplacements. Elle indique que la 2x2 voies peut entraîner une prise de vitesse des automobilistes et la création d'un goulet d'étranglement à Bouguenais (habitante du Port).

Jean Charrier répond que certains aménagements peuvent être reportés lorsque des améliorations sont constatées suite à des aménagements de sécurité.

Question en séance : Une participante considère qu'une 2x2 voies à 110 km/h ne semble pas représenter un intérêt notable, mais pose toutefois des questions en termes écologiques. Elle s'interroge aussi sur la réalisation d'un vote pour savoir ce que l'ensemble des habitants en pensent à l'image des référendums.

Claude Renou répond que la procédure consiste en une concertation préalable avec garants. La concertation porte sur un projet au stade de ses réflexions, il n'est pas encore totalement caractérisé. Le Département peut éventuellement mettre en place une consultation à sa propre initiative lors des phases ultérieures, toutefois ceci n'est pas le cadre de discussion actuelle.

Enjeux acoustiques

Question en séance : Une participante témoigne des enjeux sonores de la rue actuelle. Elle demande ce qui est prévu pour améliorer la situation en vue du projet (habitante de Chaumes-en-Retz).

Question en séance : Un participant précise que l'efficacité d'un merlon est limité : très efficace à proximité, beaucoup moins à mesure que l'on s'éloigne. Il s'interroge sur l'efficacité de la végétation positionnée sur un merlon (habitant de Chaumes-en-Retz).

Laurent Renou répond que, dans le cas où le Département souhaiterait mener un projet, une étude de bruit sera menée dans le cadre de l'étude d'impact. Les protections phoniques, écrans ou merlons, sont efficaces quand elles sont positionnées au plus près de la route et sont efficaces pour les habitations les plus proches. A partir de 50 ou 100 mètres, l'efficacité est beaucoup plus nuancée. Le bruit peut aussi être traité à la source au niveau des véhicules et des revêtements de la route. Concernant la végétalisation des merlons, elle a un intérêt car elle permet de masquer la circulation des véhicules et ainsi de mieux intégrer les aménagements dans le paysage, toutefois les études n'ont pas montré d'efficacité en termes de bruit.

Jean Charrier précise que la limitation de vitesses permet également dans une certaine mesure de réduire les nuisances sonores.

Enjeux environnementaux et climatiques

Question en séance : *Une participante souhaite rappeler que la scénario 0 consistant à ne rien faire est une des variantes soumises à concertation sur le secteur. Elle précise que le secteur connaît de forts enjeux écologiques car il est en partie considéré comme une zone calcaire qui bénéficie d'une flore spécifique. Elle rappelle que la ZNIEFF de type 1 de Chaumes-en-Retz chevauche la déviation en deux points. Elle précise être contre le projet sur ce secteur compte tenu des enjeux de biodiversité (adhérente de Bretagne Vivante).*

Claude Renou précise bien que l'opportunité des aménagements est partie intégrante de la concertation. Cette mention figure sur la présentation projetée en séance.

Jean Charrier répond que le Département tend vers zéro artificialisation nette afin de préserver l'environnement et le cadre de vie. Le Département souhaite Éviter au maximum les impacts tels que présentés dans la séquence Éviter, Réduire et Compenser. Aujourd'hui la démarche d'aménagement du territoire vise à « organiser la densification ».

Question en séance : *Un participant se demande quel est le bilan carbone complet du projet présenté : phase construction et mise en service (avec le trafic estimé).*

Laurent Renou répond que le bilan carbone devra être dressé une fois le projet caractérisé. Aujourd'hui le projet retenu n'est pas encore connu. Les études seront poursuivies dans le cadre d'une étude d'impact sur la base du projet retenu.

Jean Charrier ajoute qu'un panel de technologies pourra être envisagé pour réduire l'impact de la construction des chaussées neuves. Des expérimentations sont actuellement menées sur l'entretien des voiries avec des techniques innovantes.

Enjeux de desserte, accès et rabattement

Question en séance : *Un participant s'interroge sur la suppression des accès sur la double voie notamment car les voies de rabattement consomment également du terrain agricole. Il se demande si une concertation sera organisée concernant ces voies avec les exploitations et riverains. (exploitation agricole de Chaumes-en-Retz).*

Question en séance : *Un participant fait état du diagnostic sur le rond-point d'accès à Pornic. Il précise que la CUMA a déménagé du centre-bourg vers le D67 pour être au plus près des exploitations agricoles et éviter le trafic de véhicules agricoles en zones d'habitation. Toutefois certains secteurs d'aménagement entre Chaumes-en-Retz et Pornic concernent ces routes départementales. Il craint que ces aménagements n'amènent du trafic vers des zones aujourd'hui peu fréquentées. Concernant l'accès à la route des Moutiers au niveau de Taillecoup, il privilégie un accès plus sécurisé et considéré comme simple à mettre en œuvre via l'échangeur situé dans la zone artisanale. Enfin, il revient sur les accès cyclables entre Chaumes-en-Retz et Pornic.*

Laurent Renou répond que la section entre « Le Pont Béranger » et Chaumes-en-Retz est moins avancée en termes d'études que celle de la déviation de Chaumes-en-Retz. Les scénarios présentés en concertation visent à susciter le débat, mais les études ne sont pas aussi avancées que celles-ci. Ainsi les voies de rétablissement et de franchissement ne sont pas encore précisées. Une réflexion collective devra être menée pour définir le positionnement de ces voies de rétablissement induites par l'aménagement d'une 2x2 voies.

Laurent Renou précise concernant l'accès entre la zone d'activités et la RD67 qu'il invite le participant à déposer sa contribution très détaillée sur la plateforme Internet ou sur un registre.

Question en séance : *Un participant se demande quelles seront les zones de rabattement entre le projet de déviation de Chaumes-en-Retz et les scénarios entre Chaumes-en-Retz et Pornic. Par ailleurs, il s'interroge sur les aménagements cyclables prévus dans le cadre du projet. Il juge intéressant de réfléchir aux itinéraires cyclables selon la carte scolaire définitive du futur collègue (habitant de Chaumes-en-Retz).*

Laurent Renou rappelle que le découpage des secteurs a été fait pour permettre la mise en cohérence des aménagements. Concernant le secteur de la déviation, les rabattements sont

prévus juste après l'échangeur afin d'envisager la réalisation des aménagements présentés en concertation sur le secteur Chaumes-en-Retz et Pornic quel que soit le scénario retenu.

Jean Charrier précise que les liaisons cyclables représentent un enjeu fort pour le Département. Il peut en cela accompagner les collectivités à l'aide de subventions. Les déplacements des modes doux vers le collège sont aujourd'hui intégrés à la réflexion ce qui n'était pas le cas par le passé. La route est un espace public partagé entre l'ensemble des modes de déplacement.

Laurent Renou rappelle que le réseau cyclable départemental est constitué de 476 km à fin 2019. Il permet de créer un maillage départemental et de définir des tracés utiles aux déplacements du quotidien (zones de centre-bourg, de commerces, d'équipements). Un autre projet porte sur l'aménagement en voie cyclable de l'ancienne ligne ferroviaire entre Paimboeuf et Sainte-Pazanne qui contribuera aussi à la desserte du territoire.

Question en séance : Un participant demande s'il est prévu une réserve foncière pour les exploitants concerné (conseiller municipal de Chaumes-en-Retz).

Laurent Renou répond que le Département essaie autant que possible de constituer des réserves foncières et peut mobiliser pour cela la Safer. Ces surfaces pourront être restituées ensuite au milieu agricole pour compenser les emprises foncières d'un projet routier. C'est une pratique qui a été menée par exemple sur la déviation de Machecoul-Saint-Même.

Autres questionnements

Question en séance : Un participant précise que le collège sera situé à Arthon-en-Retz, secteur qui concentre déjà de nombreux équipements, ce qui risque d'accentuer les flux aux heures de pointe. Il pense qu'il faut anticiper une solution adaptée à la fois au réseau actuel et adaptable au réseau futur (animateur du conseil des sages de Chaumes-en-Retz).

Laurent Renou répond que les deux projets ont une temporalité différente. Le collège vise une mise en service en 2024, tandis que le calendrier optimiste du projet sur le secteur vise un démarrage des travaux en 2024. Si le Département souhaite mener un aménagement sur ce secteur, plusieurs procédures sont nécessaires pour viser une déclaration d'utilité publique (DUP) au mieux début 2022. Dans le cas où il serait retenu de ne pas aménager à 2x2 voies la déviation de Chaumes-en-Retz, le Département et ses partenaires devront mener des réflexions indépendantes pour permettre une bonne gestion des flux vers le collège, notamment le transport scolaire.

Question en séance : Une participante précise que le trafic a connu une forte augmentation ces dernières années. Elle pense que les transports en commun doivent être développés en priorité plutôt que la réalisation d'une 2x2 voies. Le passage à 80 km/h, la réalisation d'une triple bande blanche et l'aménagement d'un rond-point ont été des mesures sécurisantes. Elle soulève les enjeux écologiques et de foncier agricole sur la zone. Elle est également préoccupée par les enjeux de stationnement à Pornic. Le projet peut aussi soulever des enjeux d'urbanisation autour de l'axe malgré les limites posées par les documents de planification actuels (adhérente au collectif le Temps des cerises).

Jean Charrier répond que le Département n'a plus la compétence des transports inter-urbains, il s'agit désormais de la Région Pays de la Loire. Le Département souhaite favoriser les transports en commun notamment au travers ses réflexions sur la route telles que celles autour des voies dédiées. Il rappelle que la mobilisation du territoire a permis de préserver les lignes de train locales, notamment celle de Nantes-Pornic. Il revient sur l'ensemble des aménagements de sécurité mis en place par le Département sur l'axe pour améliorer dès à présent la sécurité routière. Ces aménagements seront considérés comme temporaires dans le cas où une 2x2 voies serait envisagée, ou pérennes si l'opportunité était questionnée.

Laurent Renou répond que le Département n'a pas la compétence sur la politique de stationnement à Pornic. Toutefois, le Département peut s'associer aux réflexions en termes d'intermodalité, notamment concernant les aires de covoiturage.

3. De nombreuses modalités pour participer activement à la concertation

TEMPS DE PRÉSENTATION

Sophie Brossaud, Chargée de projets participation citoyenne, Direction vie citoyenne, réalise une visite guidée de la plateforme <https://www.participer.loire-atlantique.fr/>

Elle présente :

- Les onglets du site
- Les modalités d'inscription sur la plateforme
- Les modalités de contribution sur la plateforme
- Les modalités d'inscription aux rendez-vous de la concertation à venir : rencontres, ateliers, permanences.

Les diapositives de 27 à 37 de la présentation sont projetées.

4. Les enseignements de la soirée

Les garants de la concertation dressent le bilan de cette rencontre et note la richesse des échanges, des interventions. Ils identifient les thématiques les plus évoquées lors de la soirée. Ils invitent également les participants à se rendre sur la plateforme ou aux autres rencontres pour s'exprimer. Ils présentent enfin la possibilité de poser des questions aux garants depuis la plateforme.

Jean Charrier note également la diversité des échanges et rappelle qu'il est important de continuer à participer pour orienter sur l'éventuel compromis à prendre en compte pour ce projet.

Les diapositives de 38 à 41 de la présentation sont projetées.